

des experts aux missions d'enquête du président en exercice de la CSCE au Nagorny-Karabakh. Nous participerons aussi sous peu à une mission de la CSCE en Estonie afin de stabiliser la situation entre la majorité estonienne et l'importante minorité russe.

Le *déploiement préventif* ou le *maintien préventif de la paix* constituent aussi une option connexe à la gestion des crises. Cette option prévoit le déploiement de forces de maintien de la paix avant que des hostilités n'éclatent afin, notamment, de séparer les forces en présence, de surveiller les frontières et de créer des zones démilitarisées. La décision des Nations Unies d'envoyer une telle force en république de Macédoine, dans l'ancienne Yougoslavie, en est un exemple récent. Comme vous le savez, on a demandé aux Canadiens et aux Canadiennes de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU II) de procéder à cette opération en attendant l'arrivée de forces scandinaves au cours du présent mois.

Si un conflit éclate, la prochaine étape est le *rétablissement de la paix*. Il peut s'agir, par exemple, de négociations internationales de paix à grande échelle, comme celles sur le Cambodge, qui ont débuté en 1989 et qui se sont soldées par les accords de Paris, en 1991. Le Canada avait alors présidé la très importante Première Commission sur le maintien de la paix. La Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie en serait un autre exemple. Cette dernière, à laquelle j'ai participé, est coprésidée par les Nations Unies et la CE. Ce processus, qui se poursuit maintenant avec le soutien actif des États-Unis, demeure le meilleur espoir de règlement du conflit en Bosnie-Herzégovine.

Le rétablissement de la paix suppose aussi des moyens de pression indirects sur les parties récalcitrantes sans qu'il y ait engagement militaire. Les sanctions et les embargos, comme ceux utilisés contre l'Iraq et l'ancienne Yougoslavie, en sont des exemples bien connus. Le Canada a participé à l'embargo naval contre l'Iraq et a fourni l'an dernier un navire à la flotte constituée par l'OTAN et chargée de surveiller le respect des sanctions dans l'Adriatique. Un agent des douanes de Revenu Canada dirige en outre la mission dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine, qui est chargée de voir à l'application des sanctions contre la Serbie et le Monténégro.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur une autre forme de pression : la création d'une cour ou d'un tribunal international chargé d'étudier la possibilité de porter des accusations criminelles en vertu du droit humanitaire international. J'ai d'ailleurs demandé instamment la mise sur pied d'un tel tribunal qui entendrait des causes découlant de la situation dans l'ancienne Yougoslavie. Une équipe d'enquêteurs sur les crimes de guerre et un éminent expert juridique dans ce domaine ont aussi été affectés à la Commission d'experts de l'ONU qui compile et analyse des témoignages sur les atrocités commises.